

Infrastructure Canada 2024–25 Plan ministériel

L'honorable Sean Fraser

Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Il est possible d'obtenir, sur demande, la présente publication sur supports accessibles.

Personne-ressource :

Direction générale des communications – Infrastructure Canada

180, rue Kent, bureau 1100

Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148

Numéro sans frais : 1-877-250-7154

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : info@infc.gc.ca

Cette publication est offerte à l'adresse : <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html>

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Infrastructure Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Infrastructure Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie faite en collaboration avec Infrastructure Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire à des fins commerciales l'information contenue dans cette publication, veuillez faire parvenir un courriel à info@infc.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, 2024.

N° de catalogue T91-4F-PDF

ISSN 2371-8706

Also available in English under the following title: Infrastructure Canada - 2024-25 Departmental Plan

Plan ministériel d'Infrastructure Canada pour 2024-2025 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère pour les trois prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)
- [Lettre de mandat du ministre](#)

Principales priorités

Diriger l'élaboration de politiques et de programmes fédéraux de logement intégrés au portefeuille d'infrastructures afin d'accroître globalement l'offre et l'abordabilité des logements, répondre aux besoins en matière de logement et favoriser l'accès à des logements abordables, sécuritaires et stratégiquement situés près du transport en commun, de possibilités d'emploi, de services et d'installations afin de répondre aux divers besoins de tous les Canadiens.

Chaque Canadien mérite un chez-soi sécuritaire et abordable. Dans le contexte actuel, certaines familles ont souvent de la difficulté à payer les coûts de logement, et les personnes vulnérables ne sont plus en mesure de trouver un endroit abordable où vivre. C'est pourquoi, dans le cadre de son approche consistant à favoriser des collectivités intégrales, durables et inclusives, Infrastructure Canada a pris l'engagement de veiller à ce que les sommes investies dans les infrastructures contribuent à accroître l'offre et l'abordabilité des logements d'un bout à l'autre du Canada.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des investissements fédéraux, combinés à ceux de ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, pour garantir l'accès continu des Canadiens aux avantages et services essentiels fournis par les infrastructures publiques, y compris des occasions de faire en sorte que les investissements à venir soutiennent les priorités nationales. Infrastructure Canada continue de s'appuyer sur les engagements pris par le gouvernement fédéral dans le budget de 2023 pour entreprendre des initiatives en matière de conditionnalité du logement fondées sur des données probantes qui permettront de s'assurer que les investissements futurs favorisent la création de collectivités intégrales, inclusives, résilientes et axées sur le transport en commun. Ces investissements seront conçus de façon à ce que le Ministère et ses principaux partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et régionaux collaborent en vue d'obtenir des résultats dans plusieurs domaines : accroissement de l'offre en matière de logement et de l'abordabilité, possibilités économiques, résilience par rapport aux changements climatiques et autonomisation des collectivités.

Qui plus est, dans l'Énoncé économique de l'automne 2023, le gouvernement fédéral a réitéré son intention de relier l'accès aux programmes fédéraux de financement des infrastructures à la mise en place, par les provinces, les territoires et les municipalités, de mesures destinées à augmenter l'offre de logement là où il semble avisé de le faire. En reconnaissance de ce lien, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à créer le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (actuellement appelé « Infrastructure Canada »).

À l'avenir, le Ministère veillera à ce que cet engagement à lier les investissements dans les infrastructures aux objectifs en matière de logement se reflète dans l'élaboration et la conception de nouveaux programmes d'infrastructure. En collaboration avec la SCHL et en tirant parti de son

importante expertise en matière de logement, Infrastructure Canada procédera à des analyses et à des évaluations qualitatives et quantitatives à l'appui de la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, de l'élaboration de politiques et de programmes axés sur l'accroissement de l'offre relative au logement, ainsi que de l'harmonisation des objectifs généraux des politiques de logement avec les engagements du gouvernement fédéral concernant les changements climatiques et l'abordabilité.

Parallèlement à l'élaboration de nouveaux programmes, le Ministère profitera également des initiatives et programmes existants pour mettre davantage d'options de logement abordable à la disposition d'un plus grand nombre de personnes. C'est le cas du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), qui fournit aux municipalités un financement prévisible et à long terme qui permet la construction et la remise en état des infrastructures publiques essentielles. Les provinces et les territoires peuvent accéder à cette source de fonds en vue d'aider les municipalités à harmoniser leurs priorités en matière de logement et de transport en commun. Les accords décennaux 2014-2024 expireront le 31 mars 2024 et l'INFC travaille à la mise en œuvre d'accords FDCC renégociés avec les signataires de l'accord. Les nouveaux accords répondront aux besoins de logement des communautés en exigeant des signataires qu'ils prennent des mesures concertées pour augmenter le nombre de logements et les rendre abordables.

Grâce à un financement fédéral permanent pour le transport en commun et le transport actif, INFC soutiendra les villes et les collectivités avec des engagements de financement stables et à long terme. Infrastructure Canada continuera de travailler pour faciliter la collaboration entre tous les ordres de gouvernement, les partenaires autochtones, les organismes de transport en commun et les autres intervenants afin d'élaborer et d'aborder le financement du transport en commun et du transport actif d'une manière qui offre les plus grands avantages aux Canadiens d'un océan à l'autre. Reconnaissant le lien qui unit le logement et la mobilité, le Ministère continuera de mobiliser les bénéficiaires de fonds en vue d'améliorer l'accès aux commodités d'usage pour les logements existants et influencer sur le développement de collectivités axées sur le transport en commun. Grâce au financement continu des transports publics, le ministère soutiendra l'augmentation de l'offre et l'amélioration de l'accessibilité des logements en permettant et en encourageant les projets d'infrastructure qui permettront de mieux relier le logement, les transports en commun et l'utilisation des sols.

Au moment de mettre au point ses nouveaux programmes de financement, Infrastructure Canada continuera de considérer la disponibilité du logement comme un important point de mire, et des conditionnalités du logement seront appliquées à tous les volets de financement pertinents. C'est pourquoi l'évaluation des besoins en matière de logement (EBL) constitue un élément essentiel de l'approche intégrée appliquée à l'ensemble du portefeuille d'Infrastructure Canada, qui profitera des programmes de financement des infrastructures à venir pour orienter les résultats relatifs au logement dans une direction fondée sur des données probantes. Ces EBL fourniront les données requises pour s'assurer que les investissements ciblant les infrastructures donnent lieu à des offres en matière de logement qui conviennent aux besoins particuliers des collectivités. De plus, Infrastructure Canada collabore avec la SCHL à la rédaction de directives supplémentaires concernant les programmes fédéraux, ce qui normalisera l'approche d'évaluation des besoins partout au pays et permettra de créer une base de données de référence qui pourra ensuite servir à établir des cibles ambitieuses et rigoureuses en matière de logement dans le cadre d'ententes de financement à long terme du transport en commun.

Le Ministère soutiendra également le logement en investissant de manière ciblée dans la recherche et les données, l'analyse géospatiale et l'analyse économique pour éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes, pour promouvoir l'innovation, l'inclusion et les objectifs de carboneutralité, ainsi que pour favoriser l'adoption de solutions efficaces aux défis associés au logement et aux infrastructures.

Continuer à investir dans les initiatives d'autobus à zéro émission, de transport actif et de transport en commun en milieu rural tout en continuant à concevoir de nouveaux programmes de transport en commun visant à fournir du financement à long terme et à resserrer les liens entre les engagements relatifs au logement et à l'environnement, ainsi qu'en favorisant une mobilité plus durable et des collectivités plus prospères, accessibles et axées sur le transport en commun.

Le transport en commun représente une option importante pour les Canadiens qui doivent se déplacer, que ce soit pour se rendre au travail, à l'école, à un rendez-vous avec un professionnel de la santé ou à une activité sociale avec la famille et les amis. Lorsqu'ils optent pour le transport en commun, les Canadiens s'attendent à ce que le service soit pratique, fiable et efficace. Les investissements d'Infrastructure Canada facilitent donc l'accès des Canadiens au transport en commun, en plus de favoriser des collectivités durables en proposant aux Canadiens des choix durables et écologiques en matière de transport.

Dans le cadre du Programme permanent de transport en commun (PPTC), le Ministère poursuivra les investissements historiques du gouvernement du Canada dans le transport en commun en vue d'assurer la mobilité durable, de créer des emplois et d'établir des collectivités plus prospères et accessibles. Infrastructure Canada y parviendra en accélérant les grands projets de transport en commun et de transport actif à venir et en soutenant l'expansion des grands réseaux de transport en milieu urbain, rural et éloigné, ainsi qu'en continuant à collaborer avec les bénéficiaires de manière à leur offrir du soutien pendant tout le cycle de vie des projets et le versement des fonds dans le cadre de trois fonds du PPTC au titre desquels les demandes sont présentées directement, soit le Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE), le Fonds pour le transport actif (FTA) et le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCMR).

Le Ministère continuera également, dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), de verser du financement annuel aux provinces et aux territoires, qui achemineront à leur tour les fonds à leurs municipalités. Les collectivités ont l'occasion de faire des investissements stratégiques et ont toujours utilisé une part importante des fonds pour améliorer les systèmes de transport public et développer des réseaux de transport actif, tels que des pistes cyclables et des voies piétonnes.

Par ailleurs, le volet Infrastructures de transport en commun, qui fait partie du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), représentant plus de 33 milliards de dollars, permettra de réaliser des investissements pour soutenir des projets de construction, d'expansion et d'amélioration des infrastructures de transport en commun. Ces projets améliorent la capacité des infrastructures de transport en commun, la qualité ou la sécurité des systèmes de transport en commun existants ou futurs, ainsi que l'accès aux systèmes de transport en commun. Le Ministère continuera également de collaborer avec les provinces à la mise en œuvre des projets approuvés dans le cadre du programme, tout en travaillant de concert avec les territoires afin qu'ils engagent la totalité des fonds restants dans les projets prioritaires d'ici au 31 mars 2025.

Infrastructure Canada poursuivra ses investissements visant les systèmes de transport en commun du Canada en mettant au point de nouveaux programmes qui appuieront les solutions en matière de transport en commun grâce à des investissements continus visant à garantir le financement prévisible du transport en commun. Les objectifs fondamentaux de ces investissements consistent à favoriser le recours accru au transport en commun et au transport actif, d'augmenter l'offre de logements et de les rendre plus abordables dans le cadre de communautés complètes et axées sur les transports en commun, d'augmenter les options de mobilité pour les Canadiens afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la résilience, et d'améliorer l'accès aux transports en commun et aux transports actifs pour les groupes en quête d'équité, notamment les personnes handicapées, les Canadiens à faible revenu, les populations autochtones et d'autres. Les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs fondamentaux contribueront à la prospérité et à la croissance économique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à la durabilité de l'environnement, ainsi qu'à une société canadienne plus inclusive.

L'intégration des données, de la recherche et des analyses sera d'une importance capitale dans la détermination de la trajectoire de ces initiatives. En tirant parti des perspectives axées sur les données qui ont été recueillies dans le cadre de recherches et d'analyses rigoureuses, le Ministère appuiera les projets de transport en commun qui se révéleront ambitieux et qui feront la différence la plus marquée pour les Canadiens, favorisant ainsi un écosystème de transport public durable, résilient et positif tant pour l'environnement que pour le bien-être des gens.

Investir dans les infrastructures en offrant des programmes qui permettent la construction et la remise en état d'infrastructures publiques essentielles résilientes qui aident le Canada à progresser vers un avenir carboneutre et résilient aux changements climatiques, renforcent les économies locales, catalysent la croissance économique à long terme, protègent les collectivités les plus à risque, appuient les objectifs en matière de logement et améliorent la qualité de vie des Canadiens.

De plus en plus fréquents, les événements météorologiques violents et extrêmes se répercutent sur les systèmes d'infrastructures du Canada. Les Canadiens doivent avoir la certitude que leurs infrastructures seront en mesure de résister aux effets des changements climatiques au cours des décennies à venir. C'est pourquoi Infrastructure Canada réalise des investissements dans des projets comme des ouvrages longitudinaux, des digues, des barrages, des coupe-feu et des bâtiments résilients aux changements climatiques qui protégeront les Canadiens des conditions climatiques actuelles et à venir.

Infrastructure Canada aide les collectivités à adapter leurs systèmes d'infrastructures aux changements climatiques grâce à des programmes comme le Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs, le Fonds d'adaptation et d'atténuation en matière de catastrophes (FAAC), le Fonds pour les infrastructures naturelles et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC). Ces programmes favorisent l'atteinte des résultats à l'échelle fédérale établis dans le Plan de réduction des émissions pour 2030, la Stratégie nationale d'adaptation et le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada en réalisant des investissements dans les infrastructures publiques qui facilitent la résilience par rapport aux changements climatiques, ainsi que la transition à une économie carboneutre.

Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens ont besoin d'espaces communautaires pour se réunir, entrer en contact les uns avec les autres et se soutenir mutuellement au moment même où nous devons tous faire face à un climat qui évolue rapidement. Ces espaces communautaires doivent être aménagés d'une manière qui s'inscrit dans la transition du Canada à la carboneutralité, combinant différentes solutions pour garantir leur résistance aux dangers à venir. Que ce soit en finançant la construction de nouveaux

bâtiments ou en améliorant l'état des bâtiments existants, il est possible de faire en sorte que ces structures publiques écoénergétiques demeurent résilientes et continuent de représenter des balises hautement productives pour les collectivités.

Infrastructure Canada continuera de protéger les collectivités les plus à risque en mobilisant les promoteurs des projets financés par le FAAC pendant tout le cycle de vie de ces derniers. Ces projets consistent à construire et à remettre en état des infrastructures publiques conçues pour réduire les effets des changements climatiques, les catastrophes provoquées par des phénomènes naturels et les événements météorologiques extrêmes. Le FAAC vise à renforcer la résilience des collectivités grâce à ces investissements, lesquels permettent d'atténuer les répercussions sur la santé et la sécurité, de protéger les infrastructures essentielles, de réduire les perturbations des services essentiels, d'atténuer les conséquences économiques et d'éviter les pertes.

Le Ministère continuera également, dans le cadre du FDCC, de verser du financement annuel aux provinces et aux territoires, qui achemineront à leur tour les fonds à leurs municipalités. Les collectivités ont l'occasion de faire des investissements stratégiques dans un large éventail de catégories de projets soutenant la productivité, la croissance économique et un environnement sain. Les ententes décennales 2014-2024 arrivant à échéance le 31 mars 2024, Infrastructure Canada travaille actuellement à mettre en œuvre des ententes renégociées avec les signataires.

Au moyen du volet Infrastructure verte, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) soutient les projets d'atténuation des effets des changements climatiques et de résilience, notamment des projets favorisant la réduction des émissions de GES et appuyant la capacité structurelle et naturelle de s'adapter aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux événements météorologiques extrêmes. Infrastructure Canada poursuit sa collaboration avec les provinces en vue de la mise en œuvre des projets approuvés dans le cadre du programme, tout en travaillant également de concert avec les territoires afin de les aider à mettre le programme en œuvre et à engager la totalité des fonds restants dans les projets prioritaires d'ici au 31 mars 2025.

Pour Infrastructure Canada, chaque investissement est une occasion d'améliorer l'état de préparation aux changements climatiques des infrastructures du Canada. Au cours de l'année qui vient, Infrastructure Canada continuera de s'appuyer sur l'Optique des changements climatiques, un outil essentiel pour évaluer l'incidence climatique des infrastructures et aider les décideurs à tenir compte des considérations relatives au climat dans la planification, la conception et la mise à disposition des infrastructures. Des exigences relatives au climat conçues pour favoriser la réduction des émissions de GES et des risques connexes seront élaborées et appliquées aux nouveaux programmes de financement des infrastructures.

Le Ministère développe des connaissances et des données dans le but de mettre au point, de construire et de maintenir des infrastructures résilientes et conçues pour durer. Afin d'aider les collectivités à planifier et à construire des infrastructures résilientes à faibles émissions de carbone, Infrastructure Canada stimulera l'établissement et l'utilisation des meilleures données, normes et directives disponibles tout en proposant des directives portant sur des actifs et des dangers particuliers, de manière à réduire les risques liés au climat auxquels les infrastructures sont exposées. Au cours de l'année qui vient, Infrastructure Canada s'affaira à élargir la portée des codes, des normes et des directives de façon à y inclure les infrastructures à faibles émissions de carbone résilientes aux changements climatiques.

Par ailleurs, Infrastructure Canada lancera une gamme de nouveaux outils et services conçus pour aider les collectivités lors de la prise en compte de la résilience à faibles émissions de carbone dans le cadre

des projets d'infrastructures. Ces services seront offerts sur une plateforme en ligne à accès libre proposant une boîte à outils climatiques, par un service de dépannage établi au sein même d'Infrastructure Canada, ainsi que par un éventail de spécialistes du climat et des infrastructures. Les collectivités canadiennes auront ainsi accès à des jeux de données pertinents, à des directives et à du soutien technique direct afin d'évaluer les risques et les vulnérabilités associés aux changements climatiques. Infrastructure Canada aidera également les collectivités à cerner les risques et les possibilités de réduction des émissions de GES dans le cadre des investissements dans les infrastructures.

Continuer à soutenir les collectivités, les partenaires et les autres organisations dans le cadre de l'exécution de programmes qui visent à prévenir et à réduire l'itinérance, y compris l'itinérance chronique et celle des Autochtones et des vétérans, grâce au financement des collectivités, au renforcement des capacités, à l'innovation et aux projets de recherche.

Tout le monde mérite un chez-soi sécuritaire et abordable, mais au Canada, beaucoup trop de gens doivent composer quotidiennement avec la réalité inacceptable de l'itinérance. C'est pourquoi les investissements réalisés dans le cadre des programmes de lutte contre l'itinérance d'Infrastructure Canada visent à prévenir et à réduire l'itinérance d'un bout à l'autre du pays. Au cours de l'exercice 2024-2025, Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance continuera de fournir un financement essentiel aux collectivités urbaines, autochtones, rurales et éloignées partout au pays. Ce financement comprend la mise à disposition de fonds supplémentaires pour Vers un chez-soi, prévu au budget de 2022, en réponse aux pressions uniques auxquelles font actuellement face les collectivités, les services de lutte contre l'itinérance, ainsi que ceux qui sont en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Ces fonds aideront les organismes à fournir des services essentiels aux personnes et aux familles en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Le financement prévu pour 2024-2025 servira également au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de systèmes d'accès coordonné au sein des collectivités, ainsi qu'à l'avancement des travaux d'élaboration d'approches novatrices en matière de lutte contre l'itinérance.

Compte tenu de la surreprésentation des Autochtones parmi les personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance, Vers un chez-soi continuera de financer et d'appuyer les partenaires autochtones dans leur travail de lutte contre l'itinérance chez les Autochtones, notamment en offrant des programmes spécifiquement conçus pour les Autochtones. Infrastructure Canada collaborera avec ses partenaires autochtones pour déterminer et faire progresser les priorités qui répondent aux besoins particuliers des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au Canada.

En 2023-2024, Infrastructure Canada a mis en place le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans en procédant à un appel de propositions. Offrant des fonds totalisant 72,9 millions de dollars par le truchement du volet Services et mesures de soutien, ce programme propose des suppléments au loyer et des mesures de soutien globales (p. ex., services de santé mentale, et soutien en matière de toxicomanie). Le volet Renforcement des capacités fournit en outre un financement totalisant 6,2 millions de dollars à l'appui des initiatives de renforcement des capacités et de la recherche sur l'itinérance chez les vétérans. Des ententes de contribution seront signées avec des bénéficiaires particuliers au début de 2024-2025, ce qui sera suivi de la prestation des premiers services aux vétérans.

Le budget de 2022 prévoyait l'octroi d'une somme de 18,1 millions de dollars à des travaux de recherche-action visant à cerner des mesures supplémentaires pouvant contribuer à éliminer l'itinérance chronique au Canada. Dans le cadre de l'Initiative de recherche-action sur l'itinérance chronique, le gouvernement du Canada soutient huit collectivités d'un bout à l'autre du pays, avec

lesquelles il collabore également. Chacune d'elles reçoit de l'aide pour déterminer et consigner les obstacles persistants, les difficultés et les réussites, ainsi que pour mettre des approches à l'essai. L'un des principaux objectifs de cette recherche consiste à en adapter et à en communiquer les constats afin d'améliorer les approches d'élimination de l'itinérance chronique à l'échelle des collectivités, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. À terme, ces constats éclaireront l'élaboration d'une stratégie globale et permettront de cerner les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'itinérance chronique.

Reconnaissant que la lutte contre l'itinérance est une responsabilité commune, et sachant que le gouvernement du Canada n'est pas le principal bailleur de fonds des programmes de lutte contre l'itinérance d'un grand nombre de collectivités, Infrastructure Canada mobilise ses partenaires communautaires, municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux, de même que divers autres intervenants, en vue de trouver des solutions au problème de l'itinérance. En 2024-2025, Infrastructure Canada continuera donc de solliciter régulièrement ces intervenants afin d'éclairer la conception de programmes et de politiques de lutte contre l'itinérance, de s'assurer que les bénéficiaires des fonds de Vers un chez-soi profitent des différentes possibilités de financement fédéral, et de soutenir ces bénéficiaires de fonds dans la mise en œuvre de systèmes d'accès coordonnés.

Mobiliser de façon proactive les intervenants, les partenaires, ainsi que les organisations et collectivités autochtones, et faire progresser la recherche et approfondir les données en vue d'éclairer l'élaboration de politiques et de programmes, de mettre au point des programmes accessibles à des collectivités diversifiées de toutes les tailles et d'assurer l'intégration de la planification inclusive et novatrice à l'appui de la croissance et du renouvellement des collectivités locales.

Dans le cadre de son rôle consistant à réaliser d'importants investissements dans les infrastructures publiques, Infrastructure Canada continuera d'effectuer des recherches et des analyses dans le but d'approfondir sa compréhension des besoins en matière d'infrastructures et des priorités stratégiques de divers secteurs. Entre autres points de mire, ces travaux portent sur les infrastructures résilientes, les actifs communautaires, les systèmes d'eau potable et d'eaux usées, la gestion des déchets solides, les réseaux de transport en commun, les infrastructures naturelles, l'équité climatique, ainsi que les répercussions sur le climat des investissements dans les infrastructures.

Le ministère investit également dans la recherche et les données qui améliorent l'ensemble des connaissances sur le logement et les infrastructures au Canada et qui permettent de prendre des décisions éclairées. Par exemple, Initiative de recherche et de connaissances (IRC) est un programme national de financement des contributions fondé sur le mérite qui finance des projets axés sur les principales priorités du gouvernement du Canada en matière de recherche et de données liées au logement, aux infrastructures et aux collectivités. La IRC verra un certain nombre de projets achevés à l'issue de son premier cycle de financement lancé en 2021 ; et une série de nouveaux projets seront sélectionnés et lancés en 2024-2025 avec 10 millions de dollars supplémentaires, afin d'examiner et de tester des solutions pratiques aux défis du logement et des infrastructures, et de répondre à des préoccupations clés telles que l'abordabilité, l'équité dans l'accès, et/ou l'adaptabilité à l'évolution des besoins, y compris le changement climatique et l'évolution démographique. En termes de données, INFC travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada pour produire des données nationales de base telles que l'Enquête sur les infrastructures de base du Canada et le Compte économique des infrastructures, ainsi que de nouvelles mesures innovantes telles que les Mesures d'accès spatial, qui mesurent l'accès aux services et aux commodités en utilisant des modes de transport actifs et publics.

Dans le cadre de la surveillance de son portefeuille de programmes et de l'examen des divers moyens de faire progresser les priorités en matière d'infrastructures et de logement, Infrastructure Canada

mobilisera tous les ordres de gouvernement, de même que les partenaires autochtones. Ces activités de mobilisation permettent d'orienter les améliorations à apporter aux programmes et aux politiques et de s'assurer que les programmes favorisent la constitution de collectivités modernes, écologiques, inclusives, novatrices et résilientes et proposent des solutions en matière de mobilité, tout en intégrant et en appuyant les stratégies et les résultats concernant le logement.

Alors qu'Infrastructure Canada continue de concevoir la prochaine phase de financement du transport en commun, il le fera en s'appuyant sur le rapport *Ce que nous avons entendu* publié en juillet 2023. Le ministère poursuivra son engagement ciblé avec tous les niveaux de gouvernement et les parties prenantes, y compris les organismes de transport en commun, afin de s'assurer que les investissements dans le transport en commun soutiennent la réalisation des objectifs du Canada visant à accroître l'abordabilité et l'offre de logements, à stimuler la croissance économique, à renforcer la résilience climatique et à réduire les émissions.

Infrastructure Canada maintient son engagement envers l'accessibilité et l'objectif d'un Canada sans obstacle d'ici 2040. À cette fin, Infrastructure Canada continuera de veiller à ce que les exigences relatives à l'accessibilité et à l'inclusion des personnes en situation de handicap soient intégrées aux directives sur la présentation de demandes de différents programmes, ainsi qu'aux ententes de financement et de contribution, y compris dans le cadre des initiatives d'amélioration des programmes. Par exemple, bon nombre de programmes d'Infrastructure Canada exigent que les projets des demandeurs se conforment aux codes du bâtiment provinciaux et territoriaux ou aux règlements municipaux, en plus de veiller à ce que ces projets respectent les plus rigoureuses normes d'accessibilité pertinentes de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

Infrastructure Canada continuera de travailler de concert avec les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation et du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada. Infrastructure Canada assume la direction globale, au sein du gouvernement fédéral, de l'élaboration et de l'application de codes, de normes et de lignes directrices tenant compte des changements climatiques et visant les infrastructures résilientes au Canada. Grâce à la collaboration d'Infrastructure Canada, du Conseil national de recherches Canada et du Conseil canadien des normes, des directives nouvelles ou mises à jour seront élaborées et leur adoption sera préconisée, à l'appui d'infrastructures et de bâtiments résilients aux changements climatiques.

Par ailleurs, Infrastructure Canada continuera à mobiliser les partenaires et intervenants en vue de promouvoir les priorités et les investissements dans les infrastructures qui contribuent à la qualité de vie élevée des Canadiens et soutiennent l'engagement du gouvernement du Canada à resserrer l'écart avec les Autochtones par rapport aux infrastructures et à favoriser la réconciliation. Ces efforts s'appuieront en partie sur la participation à des tribunes multilatérales, y compris à la réunion des ministres et sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'infrastructure. La poursuite de la mobilisation dans le cadre de ces tribunes garantira la prise en compte des réalités et des priorités de ces groupes lors de l'élaboration de politiques et de programmes à l'appui de collectivités complètes, en plus de favoriser des relations positives avec les gouvernements des provinces et des territoires dans d'autres dossiers communs comme celui de l'itinérance.

Infrastructure Canada continuera également de mobiliser les partenaires autochtones et non autochtones de façon à mieux comprendre la nature de la collaboration au niveau des collectivités et à cerner les occasions d'améliorer encore la coordination, à l'échelle communautaire, des services de lutte contre l'itinérance chez les Autochtones. Parallèlement, Infrastructure Canada poursuivra sa collaboration avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis à l'appui de l'élaboration conjointe d'approches de prévention et de réduction de l'itinérance qui se fondent sur les

distinctions et qui mettent l'accent sur la prestation de services et les mesures de soutien adaptées à la culture.

Faire progresser les travaux dans le cadre de l'Évaluation nationale des infrastructures afin de cerner les besoins et les priorités du Canada en matière d'infrastructures, de lier les investissements publics aux résultats stratégiques et de planifier un avenir écologique, inclusif et prospère.

Le Ministère continuera de mobiliser les intervenants clés et les autres ordres de gouvernement afin de mieux comprendre les principaux défis liés aux infrastructures. Constituant la suite des consultations publiques initiales que le Ministère a menées en 2021, ces travaux mettront en lumière d'éventuels points de mire pour la première Évaluation nationale des infrastructures (ENI) du Canada, un exercice fondé sur des données probantes et axé sur les données qui éclairera les décisions à venir en matière d'investissements dans les infrastructures. De plus, Infrastructure Canada aidera le ministre à mettre sur pied et faire fonctionner un organe consultatif ministériel qui sera chargé de diriger l'ENI.

Soutenir les travaux de construction et le fonctionnement à long terme de grands projets de ponts, en vue de promouvoir la croissance économique et la circulation efficace des personnes et des biens et de veiller à l'efficacité de la gouvernance, de la collaboration et de la gérance parmi les organisations du portefeuille.

Le gouvernement du Canada continue de consacrer des fonds aux travaux de construction et au fonctionnement à long terme de grands projets de ponts fédéraux. Ces projets visent à stimuler la croissance économique, à optimiser la valeur pour les Canadiens et à accorder la priorité à la sécurité, au développement durable et à l'intégration urbaine. Ces investissements comprennent divers projets comme le pont international Gordie-Howe, le projet du corridor du pont Samuel-De Champlain, le projet de remise en état du pont de Québec, ainsi que les infrastructures de la région de Montréal gérées par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, comme le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure.

Infrastructure Canada continue d'ailleurs à fournir une supervision et un soutien à l'Autorité du pont Windsor-Détroit, une société d'État établie pour réaliser le projet du pont international Gordie-Howe dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), alors que l'on procède aux travaux de construction et que l'on prépare la transition à la phase opérationnelle.

Infrastructure Canada demeure à l'avant-plan de la réalisation du projet de corridor du pont Samuel-De Champlain grâce au modèle de PPP. Bien que le corridor soit opérationnel depuis 2019, l'entrée en service extrêmement attendue du réseau de train léger sur rail REM (Réseau express métropolitain) a eu lieu en juillet 2023, exploitant pleinement le corridor du pont Samuel-De Champlain pour permettre à des milliers de personnes de se déplacer tous les jours. Infrastructure Canada poursuivra la collaboration avec ses partenaires en 2024-2025, au moment où le projet de corridor du pont Samuel-De Champlain passera en phase opérationnelle stable.

Enfin, conformément à l'engagement du gouvernement, le Ministère continuera à appuyer le ministre des Transports afin de terminer les négociations pour le rapatriement et la remise en état du pont de Québec, un lieu d'intérêt ayant une grande importance stratégique, économique et patrimoniale. Infrastructure Canada prendra les mesures de diligence raisonnable requises avant l'acquisition du pont et travaillera de concert avec les intervenants internes et externes à la planification du transfert réussi de la propriété.

Encourager la prise en considération d'autres modèles et outils de financement et d'exécution tôt dans le processus et en amont au cours des phases de planification des projets, afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de catalyser les investissements privés, notamment en aidant la Banque de l'infrastructure du Canada à s'acquitter de son mandat.

Infrastructure Canada continuera d'agir à titre de centre d'expertise stratégique pour le gouvernement du Canada en ce qui concerne d'autres modèles de financement pour les projets d'infrastructures. D'autres méthodes de financement des infrastructures publiques sont essentielles pour combler les besoins actuels et nouveaux du Canada en la matière.

Le Ministère continuera à réunir des intervenants fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et du secteur privé afin de promouvoir d'autres modèles de financement et d'optimiser le financement public, notamment en collaborant avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) en vue de concrétiser ces modèles de financement. Dans le cadre de ces activités, le Ministère facilitera l'intégration des fonds de substitution et des capitaux privés afin de combler les lacunes relevées dans les secteurs d'investissement prioritaires de la BIC et d'examiner les possibilités qui s'offrent dans les autres secteurs (p. ex., résilience des logements et des infrastructures aux changements climatiques) d'une manière qui permet d'offrir des avantages durables aux Canadiens tout en réduisant le fardeau pour les contribuables et les dépenses publiques.

Enfin, Infrastructure Canada continuera aussi à approfondir sa compréhension des priorités et des difficultés avec lesquelles les intervenants locaux et provinciaux doivent composer au chapitre du développement des infrastructures au Canada, ainsi qu'à examiner les possibilités de promouvoir d'autres mécanismes de financement lorsque la situation le permet. Infrastructure Canada approfondira également sa connaissance des tendances du marché en matière de financement des infrastructures et des priorités des investisseurs privés et institutionnels, à l'appui de politiques qui attireront des capitaux privés et favoriseront l'innovation pour les infrastructures canadiennes. Des analyses supplémentaires seront effectuées, lesquelles porteront sur les structures utilisées à l'échelle internationale, ainsi que sur les activités des banques d'infrastructure et des institutions financières étrangères comparables.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, Infrastructure Canada prévoit les réductions de dépenses suivantes :

- **2024-2025** : 26 171 063 \$
- **2025-2026** : 69 029 402 \$
- **2026-2027** : 47 794 515 \$

Pour Infrastructure Canada, les réductions atteindront les 11,3 millions de dollars en 2027-2028 et au cours des exercices suivants.

Infrastructure Canada atteindra ces réductions en procédant comme suit :

- en réduisant son budget de fonctionnement de base;
- en réduisant les contributions dans le cadre du Défi des villes intelligentes;
- en réduisant les contributions au Programme permanent de transport en commun.

Les chiffres de ce plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.

Responsabilité essentielle 1 : Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance

Résultats ministériels :

- Résultat ministériel 1.1 : Les politiques en matière d'infrastructure, de collectivités et d'itinérance sont fondées sur des données probantes.
- Résultat ministériel 1.2 : Les politiques en matière d'infrastructure publique, de logement abordable et d'itinérance améliore la qualité de vie de tous les Canadiens.

Dépenses prévues : 77 481 180 \$

Ressources humaines prévues : 423

De plus amples renseignements sur Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Responsabilité essentielle 2 : Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance

Résultats ministériels :

- Résultat ministériel 2.1 : Les fonds sont investis et créent un effet de levier à l'appui de projets d'infrastructures publiques, de logements abordables et de lutte contre l'itinérance au Canada

Dépenses prévues : 30 984 746 \$

Ressources humaines prévues : 276

De plus amples renseignements sur Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Responsabilité essentielle 3 : Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Résultats ministériels :

- Résultat ministériel 3.1 : Les investissements font l'objet d'une gérance appropriée

Dépenses prévues : 8 027 511 831 \$

Ressources humaines prévues : 321

De plus amples renseignements sur Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Plan ministériel d'Infrastructure Canada pour 2024-2025

Sur cette page

- De la part du ministre
- Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes
 - Responsabilité essentielle 1 : Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance
 - Responsabilité essentielle 2 : Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance
 - Responsabilité essentielle 3 : Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités
 - Priorités gouvernementales connexes
 - Services internes
- Dépenses et ressources humaines prévues
 - Dépenses
 - Financement
 - État condensé prospectif des opérations
 - Ressources humaines
- Renseignements ministériels
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Définitions

De la part du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel de 2024-2025 d'Infrastructure Canada. Le prochain exercice financier marquera une étape et une transition importantes pour le Ministère et le gouvernement du Canada. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2023, le gouvernement a indiqué son intention de déposer un projet de loi qui officialisera le mandat et le rôle du Ministère, qui est d'améliorer les résultats en matière de logement, de réduire et de prévenir l'itinérance et d'améliorer les infrastructures publiques pour rendre les collectivités plus inclusives, plus durables et plus prospères. Le gouvernement a également l'intention de changer le nom du Ministère d'Infrastructure Canada à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada afin de mieux refléter le mandat du Ministère.

Le Plan est un résumé des priorités, des programmes et des politiques qui contribueront à améliorer la qualité de vie des Canadiens en favorisant la création d'emplois et la croissance économique, en soutenant la résilience au changement climatique, en contribuant à améliorer l'offre et l'abordabilité du logement, en réduisant l'itinérance et en bâtissant un Canada plus fort et plus inclusif.

La crise du logement que connaît le Canada touche les particuliers, les familles, les personnes âgées, les anciens combattants, les Autochtones et les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, dans tout le pays.

Infrastructure Canada joue un rôle de premier plan au sein du gouvernement fédéral concernant l'élaboration de politiques et de programmes sur le logement, en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Le Ministère continuera de renforcer ses capacités internes en matière de politiques sur le logement et à collaborer étroitement avec ses collègues de la SCHL pour soutenir l'élaboration de programmes et renforcer la capacité globale du gouvernement à fournir des conseils et du soutien sur les questions liées au logement et à l'itinérance.

Pour veiller à ce que notre travail d'élaboration de politiques et de conception de programmes entraîne une hausse des retombées sociales positives, par exemple la construction d'un plus grand nombre de logements pour les Canadiens, le Ministère continuera de consulter les principaux intervenants, dont les fournisseurs de services de transport régionaux, les municipalités, les provinces et les territoires et de collaborer avec eux. Nous évaluerons constamment les leviers dont nous disposons, et ce que nous pouvons faire de plus, avec nos homologues fédéraux, ainsi qu'avec d'autres ordres de gouvernement et partenaires, afin de renforcer les collectivités pour les Canadiens.

Le Ministère mettra sur les initiatives et les mesures de soutien en place tout en tirant parti des programmes, afin d'offrir des possibilités de logement plus abordables à un plus grand nombre de personnes. Reconnaître officiellement les liens existant entre le logement et les infrastructures nous a permis de mieux cerner les préoccupations des Canadiens concernant l'offre et l'abordabilité du logement et d'y répondre, tant à l'échelle nationale que locale. En collaborant avec tous les ordres de gouvernement et en tirant parti de programmes d'infrastructure tels que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, le Ministère veillera à ce que les investissements conduisent à la construction de logements abordables qui répondent aux besoins des collectivités en pleine croissance.

Cet engagement à lier le développement du logement aux investissements dans les infrastructures contribuera également à l'édification de collectivités accessibles, abordables et axées sur le transport en commun. Le financement fédéral permanent pour le transport en commun et le transport actif sera au cœur des efforts du Ministère, car il est pour nous essentiel que les gens puissent se rendre plus facilement là où ils travaillent, là où ils reçoivent des soins de santé et des services de garde d'enfants, et là où ils participent à des activités de loisirs. Le financement fédéral permanent et prévisible du transport en commun fourni par notre ministère aidera les Canadiens à se rendre là où ils doivent aller et à rester en contact avec leur famille et leurs amis.

Infrastructure Canada continuera de soutenir les plus vulnérables afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Le Plan ministériel de 2024-2025 fait état de mesures clés visant à réduire l'itinérance chronique et à y mettre fin, grâce à des programmes comme Vers un chez soi, la Recherche-action sur l'itinérance chronique et le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans. Ces efforts aident les Canadiens les plus vulnérables à conserver un logement sûr, stable et abordable et à réduire l'itinérance chronique à l'échelle nationale.

Pour répondre à la nécessité de prendre des décisions plus éclairées en matière d'investissement dans les infrastructures dans le contexte d'un climat qui change rapidement, le Ministère fait des investissements supplémentaires pour aider à mettre en œuvre la Stratégie nationale d'adaptation du gouvernement fédéral. Des projets sont financés dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes afin de soutenir la construction et la remise en état d'infrastructures publiques conçues pour réduire les répercussions sur les Canadiens du changement climatique, des catastrophes résultant de risques naturels et des phénomènes météorologiques extrêmes. De plus, le

lancement de la Boîte à outils sur le climat aidera les collectivités à prendre en compte la résilience et la réduction des émissions de carbone dans leurs projets d'infrastructure.

Le Ministère continuera également de mettre en œuvre des programmes clés apportant des avantages significatifs aux Canadiens. Des programmes tels que Bâtiments communautaires verts et inclusifs continuent de soutenir la rénovation, la réparation et la modernisation de bâtiments communautaires existants accessibles au public dans des collectivités mal desservies et ayant des besoins importants, partout au Canada.

Avec nos partenaires, nous continuerons de travailler pour répondre aux besoins actuels des Canadiens et des collectivités et anticiper ceux de demain. Favoriser la croissance économique en facilitant la circulation sécuritaire et efficace des personnes et des biens demeure l'une des principales priorités d'Infrastructure Canada. Ainsi, nous continuerons de progresser dans les projets de ponts essentiels – comme le pont international Gordie-Howe et le corridor du pont Samuel-De Champlain – qui aident à réunir les gens, à créer des emplois, à renforcer l'économie et à soutenir les collectivités canadiennes.

Le fait qu'il soit nécessaire d'investir sans relâche dans les infrastructures du pays exigera que nous continuions à trouver des moyens nouveaux et novateurs de les financer. C'est pourquoi le gouvernement du Canada continuera de soutenir la Banque de l'infrastructure du Canada dans l'exercice de son mandat, qui consiste à investir dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui profitent aux Canadiens et soutiennent la croissance économique.

Le Plan ministériel de 2024-2025 est rempli d'objectifs axés sur les collectivités, et je suis enthousiaste à l'idée de voir ces objectifs se réaliser, alors que nous continuons à tirer parti des progrès passés en nourrissant de nouvelles ambitions. Nous avons accompli beaucoup en faveur du logement, de la résilience au changement climatique, du transport en commun et des efforts visant à mettre fin à l'itinérance chronique au Canada. L'important travail du Ministère contribuera à faire en sorte que tous les membres de la société puissent vivre au sein de collectivités prospères et bénéficier des progrès collectifs que nous avons réalisés.



L'honorable Sean Fraser
Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes :

- Responsabilité essentielle 1 : Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance
- Responsabilité essentielle 2 : Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance
- Responsabilité essentielle 3 : Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités
- Priorités gouvernementales connexes
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable¹ et d'itinérance

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Répertoire des programmes

Description

Infrastructure Canada établit des politiques à la fois pour l'infrastructure publique et des approches pour créer des logements abordables et lutter contre l'itinérance qui ciblent les besoins des Canadiens et des intervenants (partenaires publics et privés) tout en tenant compte des ressources limitées. Les politiques sont établies au moyen de stratégies, de plans, d'examen de modèles de financement alternatifs et de programmes de financement, et d'exigences d'admissibilité, entre autres outils, et leurs résultats sont surveillés afin d'éclairer la prise de décisions futures. Les solutions stratégiques déterminent la façon dont le gouvernement fédéral appuie le développement de l'infrastructure publique, les ponts, le transport en commun, l'eau potable et les eaux usées, l'atténuation des catastrophes et des approches pour lutter contre l'itinérance, entre autres, qui ont des répercussions sur la qualité de vie des Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, plus particulièrement aux sous-domaines « Besoins en matière de logement » et « Itinérance » grâce à l'établissement de politiques à la fois pour les infrastructures publiques et les approches pour créer des logements abordables et lutter contre l'itinérance qui ciblent les besoins des Canadiens et des intervenants (partenaires publics et privés) tout en tenant compte des ressources limitées. Des solutions stratégiques permettent de déterminer comment le gouvernement fédéral soutient les approches visant

¹ Dans le contexte du présent plan ministériel, l'expression « logement abordable » renvoie à l'offre et à l'abordabilité des logements. Ce changement sera pris en compte dans les rapports ultérieurs grâce aux modifications qui seront apportées au Cadre ministériel des résultats d'Infrastructure Canada.

à répondre aux besoins en matière de logement et à lutter contre l'itinérance qui se répercutent sur le niveau de vie des Canadiens.

Cette responsabilité contribue également au domaine « Environnement », plus précisément aux sous-domaines « Eau potable », « Adaptation aux changements climatiques », « Accès au transport en commun » et « Gestion des déchets ». Les solutions stratégiques déterminent la façon dont le gouvernement fédéral appuie le développement des infrastructures publiques, les grands ponts, le transport en commun, l'eau potable et les eaux usées, ainsi que l'atténuation des catastrophes, entre autres éléments, qui ont des répercussions sur les collectivités durables.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 1: Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel 1.1 : Les politiques en matière d'infrastructure, de collectivités et d'itinérance sont fondées sur des données probantes.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible 2024-2025	Date de réalisation
1.1.1 : Taux de réponse à l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada ²	89 %	Sans objet ³	89 %	85 %	31 mars 2025
1.1.2 : Utilisation des données du Compte économique de l'infrastructure (CEI) et de l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada (IPEC)	12 418	20 239	10 487	10 000 vues/ téléchargements	31 mars 2025
1.1.3 : Nombre de rapports nationaux sur l'itinérance publiés	Sans objet	Sans objet	6	8	31 mars 2025

² Comme l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada n'est menée que tous les deux ans, les résultats ne sont disponibles qu'à chaque deuxième exercice financier. Ainsi, les « résultats réels » sont présentés comme « sans objet » pour 2021-22.

³ Sans objet est utilisé pour indiquer des informations qui ne sont pas disponibles ou qui ne s'appliquent pas à une situation particulière.

Tableau 2: Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel 1.2 : Les politiques en matière d'infrastructure publique, de logement abordable et d'itinérance améliore la qualité de vie de tous les Canadiens.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible 2024-2025	Date de réalisation
1.2.1 : Produit intérieur brut attribuable aux investissements publics dans les infrastructures	46 690 704 000 \$	50 623 649 000 \$	57 956 755 046 \$	50 000 000 000 \$	31 mars 2025
1.2.2 : Ratio de durée de vie utile restante des actifs d'infrastructure	58,9 %	58,9 %	58,9 %	50 %	31 mars 2025
1.2.3 : Réduction des émissions de GES par habitant provenant des secteurs des transports, des bâtiments, des déchets solides, de la construction et des eaux usées depuis 2005	Sans objet	1,19 tonnes (réduction)	1,20 tonnes (réduction)	Réduction > 0	31 mars 2025
1.2.4 : Durée de vie utile restante des actifs d'infrastructures particulièrement pertinentes pour les populations vulnérables: transport en commun et installations récréatives et sportives	59,1 %	58,3 %	57,6 %	50 %	31 mars 2025
1.2.5 : Pourcentage de la population vivant à moins de 500 mètres d'un arrêt de transport en commun	Sans objet	Sans objet	78,2 %	78 %	31 mars 2025
1.2.6 : Nombre de personnes placées dans des logements plus stables	Sans objet	Sans objet	19 483	19 000	31 mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Infrastructure Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Résultat ministériel 1.1 : Les politiques en matière l'infrastructure, de collectivités et d'itinérance sont fondées sur des données probantes

À l'appui du résultat ci-dessus, Infrastructure Canada va :

- Procéder à des recherches et à des analyses dans le but de déterminer les besoins des secteurs, les pratiques exemplaires, les obstacles et les solutions (y compris les solutions de nature technique, financière et stratégique) liés aux constructions à faibles émissions de carbone, aux rénovations visant à réduire les GES, à la gestion des déchets solides, aux systèmes d'eau potable et d'eaux usées, à la résilience et aux infrastructures naturelles et hybrides.
- Mobiliser des spécialistes et des partenaires et collaborer avec eux en vue d'améliorer l'accès aux données, aux modélisations et aux analyses et la qualité de celles-ci, à l'appui des investissements et des décisions concernant le transport en commun.
- Lancer les nouveaux projets découlant du second appel de demandes dans le cadre de l'Initiative de recherches et de connaissances, mettant l'accent sur la recherche appliquée et les solutions pratiques pour répondre aux besoins en matière de logement et d'infrastructures du Canada.
- Procéder à des activités de mobilisation des intervenants en vue d'éclairer les politiques et les programmes ministériels à venir, y compris en ce qui concerne les infrastructures résilientes, les actifs communautaires, les systèmes d'eau potable et d'eaux usées, la gestion des déchets solides, les réseaux de transport en commun, les infrastructures naturelles et les répercussions sur le climat des investissements dans les infrastructures.
- Analyser l'impact de nos investissements dans les infrastructures de transport en commun et de transport actif.
- Établir des exigences concernant les changements climatiques qui sont fondées sur des données probantes pour les programmes d'infrastructures à venir, y compris des évaluations de la résilience et des options de réduction des risques et des émissions de manière à favoriser l'atteinte des objectifs du Canada en matière de climat.
- Investir dans l'élaboration de directives (codes, normes, lignes directrices et outils) qui peuvent favoriser les investissements dans les infrastructures résilientes à faibles émissions de carbone.
- Faire en sorte que les demandeurs et les autres praticiens des infrastructures disposent des meilleures preuves, données et directives disponibles pour atténuer les risques liés aux changements climatiques grâce à l'élaboration d'une plateforme en ligne, à la création d'un service de dépannage et à la mobilisation d'une liste de spécialistes.
- Agir à titre de centre d'expertise en matière de financement de projets et de nouveaux modèles de financement, et effectuer de la recherche et des analyses sur les tendances et les innovations, au pays comme à l'étranger. Cela inclut la prestation de conseils, de directives, de renseignements d'affaires et d'une expertise pour aider les partenaires, y compris les autres ministères fédéraux, à élaborer des approches novatrices et rentables pour combler les lacunes actuelles et nouvelles en matière d'infrastructures.
- Fournir des analyses et des avis pour appuyer l'adoption accrue d'autres modèles de financement au Canada par les provinces, les municipalités et les investisseurs privés et institutionnels.
- Gérer la supervision de Waterfront Toronto et la relation du gouvernement fédéral avec cette société, qui est financée par trois ordres de gouvernement, et fournir des conseils stratégiques

sur des questions qui portent sur la planification, la stratégie, les partenariats et la gouvernance, en utilisant des données et des éléments de preuve concernant les besoins en matière d'infrastructures des collectivités ciblées.

- Fournir des conseils stratégiques sur la gestion efficace des contrats PPP pour deux grands projets de ponts fédéraux, soit le corridor du pont Samuel-De Champlain et le pont international Gordie-Howe, y compris au sujet des enjeux qui concernent la planification, l'approvisionnement, la conception, la construction, l'exploitation, la mobilisation, la défense des intérêts internationaux et la surveillance commerciale. Infrastructure Canada prodiguera également des conseils stratégiques ayant trait à la gestion efficace du pont de Québec une fois que le gouvernement fédéral en aura fait l'acquisition.
- Assurer le soutien administratif et la gouvernance des deux sociétés d'État du portefeuille ministériel qui sont responsables des grands projets de ponts, soit Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ce qui suppose d'assurer la liaison avec les intervenants et les partenaires, y compris l'État du Michigan et la ville de Détroit, relativement au projet du pont international Gordie-Howe, ainsi que la ville de Montréal dans le cas du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure.
- Tirer parti des constats de la recherche et des pratiques exemplaires pour éclairer la gestion des relations avec les intervenants qui investissent dans les infrastructures dans le cadre d'autres mécanismes de financement.
- Établir des partenariats avec différents ordres de gouvernement afin de promouvoir les initiatives de collecte de données probantes et de présentation de rapports normalisés sur le logement, de façon à mettre au point des politiques fondées sur les données probantes qui favorisent des collectivités complètes, inclusives, résilientes et axées sur le transport en commun.
- Préparer des rapports permettant d'améliorer la compréhension des catalyseurs, de la prévalence et la démographie de l'itinérance au Canada.
- Soutenir la recherche-action sur les mesures additionnelles qui pourraient contribuer à éliminer l'itinérance chronique au Canada.

Résultat ministériel 1.2 : Les politiques en matière d'infrastructure publique, de logement abordable⁴ et d'itinérance améliore la qualité de vie de tous les Canadiens

À l'appui du résultat ci-dessus, Infrastructure Canada va :

- Mettre au point de nouveaux jeux de données et indices permettant de mesurer l'abordabilité du logement et du transport, ainsi que les écarts en matière d'équité environnementale d'un bout à l'autre du Canada.
- Profiter des futurs programmes de financement des infrastructures pour stimuler les résultats concernant le logement d'une manière axée sur les données probantes qui répond aux besoins particuliers des collectivités en créant de nouveaux jeux de données à l'aide des évaluations des besoins en matière de logement.
- Coordonner les mesures prises dans l'ensemble du gouvernement fédéral en vue d'encourager l'innovation dans la construction résidentielle et la réduction des obstacles à la main-d'œuvre dans le secteur de la construction.

⁴ Dans le contexte du présent plan ministériel, l'expression « logement abordable » renvoie à l'offre et à l'abordabilité des logements. Ce changement sera pris en compte dans les rapports ultérieurs grâce aux modifications qui seront apportées au Cadre ministériel des résultats d'Infrastructure Canada.

- Proposer des analyses et des conseils à l'appui de la reconversion des terrains fédéraux excédentaires ou du réaménagement des terrains fédéraux sous-utilisés aux fins de logement.
- Continuer de mettre à profit la capacité du secteur privé à utiliser efficacement les ressources financières et à apporter une discipline commerciale à la planification et à la conception des infrastructures publiques.
- Collaborer avec la Banque de l'infrastructure du Canada afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics pour accroître le nombre d'infrastructures à l'échelle du pays, y compris prodiguer des conseils au sujet d'autres possibilités de financement qui pourraient être exploitées en vue de faciliter les investissements ciblant l'offre nationale de logement au Canada.
- Soutenir la Banque de l'infrastructure du Canada dans le cadre de son examen des possibilités d'attirer les investissements dans les infrastructures qui favorisent la construction résidentielle.
- Gérer les relations fédérales avec Waterfront Toronto et en assurer la supervision afin de soutenir la mise en place, dans le secteur riverain de Toronto, d'infrastructures qui procurent d'importants avantages sociaux, environnementaux et économiques, y compris en ce qui concerne les possibilités de logement.
- Assurer une gérance efficace en matière de planification, d'approvisionnement, de conception, de construction, de fonctionnement et d'entretien des principaux ponts fédéraux afin de favoriser le développement économique, d'améliorer la fluidité de la circulation et de promouvoir le commerce international pour améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.
- Collaborer avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de consolider les politiques internes sur le logement, de façon à renforcer la capacité globale du Ministère à formuler des avis et à offrir du soutien relativement aux enjeux qui touchent le logement et l'itinérance.
- Aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance, notamment les vétérans, à accéder à un logement sûr, stable et sécuritaire, dans le cadre de Vers un chez -soi et du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Répertoire des programmes

Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance est pris en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Politique sur les infrastructures publiques et les collectivités
- Politique de financement alternatif
- Politique des grands ponts
- Politiques en matière d'itinérance

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Infrastructure Canada sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 2 : Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Infrastructure Canada utilise divers mécanismes de financement pour maximiser l'optimisation des ressources dans les investissements directs du gouvernement dans les infrastructures (en exerçant un effet de levier) et pour s'attaquer aux problèmes du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance.

- Les programmes axés sur l'allocation offrent un financement stable pour les projets qui équilibrent les priorités nationales avec les besoins locaux des provinces et des territoires;
- Les programmes de financement direct accordent du financement à des projets qui sont sélectionnés dans le cadre d'un processus de demande;
- Les mécanismes de financement alternatifs désignent les projets exécutés en partenariat avec le secteur privé ou une organisation non gouvernementale et Infrastructure Canada ou des sociétés d'État relevant du Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, plus particulièrement aux sous-domaines « Besoins en matière de logement » et « Itinérance ». Cette responsabilité contribue également au domaine « Environnement », plus précisément aux sous-domaines « Eau potable », « Adaptation aux changements climatiques », « Accès au transport en commun » et « Gestion des déchets ». En s'appuyant sur l'utilisation d'une gamme de mécanismes de financement, le Ministère contribue à optimiser la valeur des investissements gouvernementaux directs (exploitation des investissements dans les infrastructures) dans les infrastructures, ainsi qu'à résoudre les enjeux liés au logement abordable et à l'itinérance. Les programmes et les projets connexes financés par Infrastructure Canada contribuent à ces domaines du Cadre de qualité de vie pour le Canada.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 3 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel 2.1 : Les fonds sont investis et créent un effet de levier à l'appui de projets d'infrastructures publiques, de logements abordables et de lutte contre l'itinérance au Canada

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible 2024-2025	Date de réalisation
2.1.1 : Fonds engagés par Infrastructure Canada dans des projets au cours de l'exercice	3 610 134 441 \$	11 987 647 243 \$	6 665 063 451 \$	5 183 446 583 \$	31 mars 2025
2.1.2 : Nombre de projets qui envisagent et utilisent des modèles de financement alternatif par des promoteurs publics au Canada ⁵	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	31 mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Infrastructure Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Résultat ministériel 2.1 : Les fonds sont investis et créent un effet de levier à l'appui de projets d'infrastructures publiques, de logements abordables et de lutte contre l'itinérance au Canada

À l'appui du résultat ci-dessus, Infrastructure Canada va :

- S'assurer que le financement fédéral des infrastructures permet de bâtir des collectivités résilientes et appuie des organisations diversifiées en :
 - améliorant l'accessibilité et l'empreinte écologique des bâtiments communautaires publics existants;
 - construisant ou en remettant en état des infrastructures publiques de façon à atténuer les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles et à s'y adapter;
 - adoptant des solutions axées sur les infrastructures naturelles et hybrides;
 - construisant de nouveaux bâtiments communautaires accessibles au public dans les collectivités mal desservies et ayant des besoins élevés au Canada.
- Collaborer avec les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités autochtones pour s'assurer que les investissements fédéraux dans les infrastructures permettent la construction et la remise en état d'infrastructures publiques essentielles, ce qui comprend les dépenses pour les ponts et les routes, les systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées, le transport en commun, les projets d'énergie verte.

⁵ Le cadre ministériel des résultats (CMR) d'INFC a été modifié pour l'exercice 2023-24, y compris l'ajout de l'indicateur 2.1.2. Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les « résultats réels » des années précédentes sont « sans objet » pour cet indicateur.

- Contribuer à la transition vers une économie en croissance et carboneutre, soutenir les réseaux de transport en commun et de transport actif, créer des emplois et rendre les collectivités plus accessibles et habitables pour tous.
- Dans le cadre du plan d'accessibilité d'Infrastructure Canada pour 2023-2025, continuer à s'assurer que l'accessibilité et l'inclusion sont prises en considération lors de la conception et de la prestation des programmes en :
 - évaluant les programmes de subventions et de contributions de façon à en examiner les approches actuelles en matière d'accessibilité et à cerner les éventuels biais et obstacles à l'accessibilité que pourraient receler la conception et la prestation des programmes et des services;
 - intégrant aux stratégies de mesure du rendement des programmes ministériels des exigences relatives aux données qui soutiennent les indicateurs de rendement liés à l'accessibilité;
 - faisant en sorte que la documentation publiée et les portails associés aux programmes soient accessibles et conformes aux normes sur l'utilisation d'un langage clair et la conception Web accessible et que tous les programmes proposent de multiples modes de prestation et des formats de substitution pour les documents et le matériel.
- Tirer parti du financement des infrastructures pour améliorer les résultats en matière de logement dans tous les programmes, de façon à accroître ou à maintenir l'offre et l'abordabilité en matière de logement. Infrastructure Canada soutiendra également la saine planification fondée sur des données probantes de manière à favoriser des collectivités complètes, inclusives et résilientes.
- Encourager des processus de planification intégrés à l'échelle locale et régionale, et s'assurer que les programmes de logement et d'infrastructures collaborent efficacement pour atteindre des objectifs qui se renforcent mutuellement et favorisent le développement de collectivités complètes, inclusives et résilientes, ainsi que pour soutenir le développement axé sur le transport en commun.
- Fournir du financement aux collectivités et aux partenaires dans le cadre de Vers un chez-soi et le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, pour appuyer les projets destinés à prévenir et à réduire l'itinérance, notamment chez les vétérans.
- Collaborer avec la Banque de l'infrastructure du Canada pour attirer des investissements privés et institutionnels dans des projets d'infrastructures générateurs de revenus dans l'intérêt public. Ces efforts contribueront à accroître le nombre d'infrastructures dont profitent les Canadiens tout en optimisant l'utilisation des fonds publics.
- Faire circuler l'information et les connaissances concernant les autres approches de financement de façon à créer des synergies avec les intervenants qui investissent dans les infrastructures pour faire progresser les priorités locales et fédérales en matière de développement des infrastructures publiques.
- Collaborer avec des partenaires, y compris des partenaires privés, pour résoudre les enjeux en suspens liés au projet de corridor du pont Samuel-De Champlain, et assurer la transition complète vers la phase de fonctionnement et d'entretien à long terme.
- Appuyer une gouvernance efficace et une supervision fédérale de Waterfront Toronto pour permettre des investissements dans les infrastructures qui correspondent aux priorités nationales, dont le projet de protection des terrains portuaires contre les inondations, tout en facilitant une collaboration intergouvernementale efficace de façon à pouvoir tirer parti d'autres sources publiques et privées de financement.

- Faciliter les opérations du projet de train léger sur rail du Réseau express métropolitain dans le corridor du pont réservé au transport en commun, en collaboration avec des partenaires privés comme CDPQ Infra.
- Appuyer Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée dans le cadre de la progression de la déconstruction du pont Champlain original et de la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, et veiller à la saine gestion du cycle de vie des autres actifs.

Répertoire des programmes

Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance est pris en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Investissement dans les infrastructures publiques et les collectivités
- Investissement de financement alternatif
- Investissement dans les grands ponts
- Investissements en matière d'itinérance

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Infrastructure Canada sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 3 : Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Infrastructure Canada supervise les programmes et les projets ainsi que les grands ponts, les sociétés d'État et les ententes de financement alternatifs. Bien que les sociétés d'État fonctionnent sans lien de dépendance, le Ministère joue un rôle de secrétariat pour les appuyer. Dans l'ensemble de la programmation, une gamme d'activités de surveillance est utilisée pour superviser les projets et s'assurer qu'ils sont exécutés comme prévu pour les Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, plus particulièrement aux sous-domaines « Besoins en matière de logement » et « Itinérance ». Cette responsabilité contribue également au domaine « Environnement », plus précisément aux sous-domaines « Eau potable », « Adaptation aux changements climatiques », « Accès au transport en commun » et « Gestion des déchets » grâce à des activités de surveillance servant à assurer la supervision des projets et à garantir leur exécution telle que prévu pour les Canadiens. La supervision et

l'exécution des programmes et des projets connexes financés par Infrastructure Canada contribuent à ces domaines du Cadre de qualité de vie pour le Canada.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 4: Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel 3.1 : Les investissements font l'objet d'une gestion appropriée

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible 2024-2025	Date de réalisation
3.1.1 : Pourcentage de projets achevés au cours de l'exercice ⁶	Sans objet	Sans objet	Sans objet	85 %	31 mars 2025
3.1.2 : Pourcentage de demandes payées au cours de l'exercice ⁵	Sans objet	Sans objet	Sans objet	90 %	31 mars 2025
3.1.3 : Pourcentage de rapports annuels sur les résultats du programme Vers un chez-soi soumis dans les délais	Sans objet	Sans objet	80 %	80 %	31 mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Infrastructure Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Résultat ministériel 3.1 : Les investissements font l'objet d'une gestion appropriée

À l'appui du résultat ci-dessus, Infrastructure Canada va :

- Assurer la collecte et l'analyse au moment opportun des détails sur les projets, des résultats annuels et d'autres rapports que soumettent les collectivités et les partenaires bénéficiaires des fonds du programme Vers un chez-soi et du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.
- Recueillir et examiner les données sur les résultats des programmes/projets d'infrastructure et les résultats escomptés, ce qui permettra au ministère de répondre aux exigences parlementaires en matière de rapports et de fournir des informations valables et fiables au public.
- Poursuivre les efforts destinés à assurer et à améliorer la surveillance et l'intendance des investissements ciblant des projets pour en garantir la conformité et l'atteinte des résultats escomptés, y compris :

⁶ Le cadre ministériel des résultats (CMR) d'INFC a été modifié pour l'exercice 2023-24, y compris l'ajout des indicateurs 3.1.1 et 3.1.2. Comme il s'agit de nouveaux indicateurs, les « résultats réels » des années précédentes sont « sans objet » pour ces indicateurs.

- soumettre les projets à des examens et à une supervision qui permettent de garantir que les exigences environnementales et les obligations en matière de consultation des Autochtones sont respectées tout au long du cycle de vie de chaque projet;
 - surveiller l'état d'avancement des projets, évaluer les promoteurs et collaborer avec eux pour atténuer les risques, et rendre compte des résultats obtenus;
 - examiner les demandes de remboursement et traiter les paiements au moment opportun pour faciliter le flux des fonds aux bénéficiaires;
 - passer en revue les pratiques de gestion de programmes afin d'accroître la normalisation et l'harmonisation des approches visant à réduire la complexité et à améliorer la supervision.
- Fournir une expertise pour aider à élaborer des approches innovantes pour la mise en place d'infrastructures, particulièrement sur les autres modèles de financement et d'approvisionnement, ainsi que sur les possibilités de partenariats avec le secteur privé, pour l'exécution des projets d'infrastructures publiques tout au long de leur cycle de vie.
 - Offrir des conseils et du soutien administratif à la Banque de l'infrastructure du Canada et surveiller les progrès que celle-ci a réalisés par rapport à ses objectifs stratégiques.
 - Assurer la supervision de Waterfront Toronto en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario et la ville de Toronto, et représenter la perspective fédérale touchant la planification globale et la gouvernance de l'organisation, ainsi que l'intendance et l'exécution efficace des projets financés par le gouvernement fédéral.
 - Gérer l'entente de projet en PPP du corridor du pont Samuel-De Champlain afin de s'assurer que la construction est réalisée et que les opérations sont menées de façon sécuritaire et efficace, conformément aux modalités du contrat.
 - Collaborer avec Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée afin de s'assurer que la société d'État dispose des ressources nécessaires pour remplir son mandat conformément à ses pouvoirs.
 - Veiller à la supervision efficace et soutenir la réalisation du projet du pont international Gordie-Howe par l'Autorité du pont Windsor-Détroit. Le Ministère assurera également l'intendance à l'appui de la transition du projet de sa phase de construction à sa phase d'exploitation, y compris en fournissant des directives sur les politiques relatives aux péages et à la circulation.

Répertoire des programmes

Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités est pris en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Gérance du financement fondé sur l'allocation et du financement direct
- Surveillance du financement alternatif
- Surveillance des grands ponts
- Surveillance du financement en matière d'itinérance

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Infrastructure Canada sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

L'utilisation que fait Infrastructure Canada de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) l'aide à s'acquitter de son engagement à assurer les résultats équitables de ses investissements dans les infrastructures. L'ACS Plus contribue en effet à ce que les besoins de collectivités diversifiées soient représentés et à ce que les politiques et les programmes soient inclusifs. Cette analyse met en lumière les enjeux qui touchent les collectivités, en particulier celles qui sont les plus à risque, comme la nécessité d'offrir des logements abordables et du transport en commun accessible, la création de collectivités durables et inclusives, la construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques et la lutte contre l'itinérance. L'ACS Plus met l'accent sur l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans les politiques et les programmes d'Infrastructure Canada, ainsi que de leurs résultats pour toutes les collectivités du Canada.

Le Centre d'expertise sur l'ACS Plus d'Infrastructure Canada se consacre à la constitution et au renforcement des capacités d'ACS Plus au sein du Ministère en encadrant le personnel et en l'aidant à intégrer cette analyse à son travail. Le Centre d'expertise sur l'ACS Plus a un rôle à jouer dans l'organisation et le soutien des initiatives et collaborations qui favorisent l'intégration de l'ACS Plus à toutes les étapes du cycle des politiques et des programmes, y compris l'utilisation et la collecte de données et de résultats de l'ACS Plus, ainsi que la préparation de rapports connexes.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Le 1^{er} novembre 2023, Infrastructure Canada a présenté sa stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) pour la période de 2023 à 2027. Cette nouvelle stratégie décrit les mesures et les initiatives que le Ministère mettra de l'avant à l'appui des engagements pris par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Plus précisément, Infrastructure Canada contribuera à l'atteinte de six des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) de la SFDD, y compris l'ODD 6 – Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens, l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure, l'ODD 10 – Inégalités réduites, l'ODD 11 – Villes et communautés durables, l'ODD 12 – Consommation et production responsables, et l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Dans le cadre de l'exécution de son portefeuille, Infrastructure Canada soutient l'atteinte des ODD en favorisant la résilience et la durabilité des collectivités, en faisant progresser des initiatives qui fournissent de l'eau propre et saine, en investissant dans les infrastructures vertes et en luttant contre les changements climatiques.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions d'Infrastructure Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024-2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles

À l'appui de l'exécution des programmes, Infrastructure Canada mettra en œuvre les initiatives suivantes :

- soutenir ses besoins opérationnels et accroître sa présence dans les régions compte tenu de la conjoncture de restrictions budgétaires;
- fournir, à l'intérieur de l'organisation, des avis et une gamme complète de services financiers et de rapports connexes;
- aider l'organisation à obtenir le financement qui lui permettra de concrétiser ses priorités et d'atteindre ses objectifs, y compris les programmes à venir et la transition du mandat relatif aux politiques sur le logement;
- renforcer les processus organisationnels, les fonctions de planification et de production de rapports, y compris l'établissement de rapports sur les résultats, la planification des investissements, la gestion de projets, ainsi que l'établissement de budgets et de prévisions, tout en favorisant les possibilités d'automatisation ou d'amélioration de l'efficacité.

La Division de la gestion de l'information et des technologies de l'information d'Infrastructure Canada contribuera à l'exécution efficace des programmes pour les Canadiens en appuyant le mandat croissant du Ministère, en élaborant une plateforme organisationnelle conviviale de gestion des subventions et contributions pour les différents programmes de paiements de transfert, ainsi qu'en facilitant la numérisation pour les bénéficiaires de fonds, de même que la numérisation des processus afin d'automatiser et d'accélérer l'exécution des programmes à l'échelle du pays. En 2024-2025, Infrastructure Canada poursuivra la mise en œuvre des mesures découlant de sa stratégie de données pour 2023-2026. Le Ministère s'assure ainsi que les cadres et les principes de gestion des données et des fonds d'information sont mis en application de façon à tirer de nouvelles perspectives de ses connaissances.

Au chapitre des services de gestion des biens immobiliers, Infrastructure Canada continuera d'accroître sa présence en région à l'appui de son mandat toujours plus important et de réaliser les ambitieux programmes du gouvernement du Canada en matière d'infrastructures, de logement et de lutte contre l'itinérance. Infrastructure Canada possède actuellement des bureaux à Ottawa et à Montréal, mais de façon à pouvoir tenir le rythme de sa croissance et de sa transformation organisationnelles, le Ministère

continuera de collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada afin d'établir son empreinte à l'échelle nationale en embauchant des employés dans six pôles régionaux, de manière à créer des regroupements significatifs.

Infrastructure Canada continuera de se concentrer sur le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement de ses employés. Il continuera effectivement de soutenir les initiatives visant à créer un milieu de travail inclusif et exempt d'obstacles et à favoriser le bien-être des employés, s'assurant ainsi d'être un milieu de travail de choix, où œuvre un effectif représentatif de la population desservie. Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, les Ressources humaines collaboreront avec les clients et travailleront en partenariat avec ceux-ci afin de comprendre leurs besoins opérationnels et établiront des stratégies favorisant l'application d'une approche plus intégrée en matière de RH au soutien des clients à la satisfaction de leurs besoins organisationnels. De plus, le versement au moment opportun de paies dont les montants sont exacts demeurera une priorité pour le Ministère, qui continuera de prendre diverses mesures pour améliorer les services des RH à la paie.

En collaboration avec les groupes en quête d'équité, ainsi qu'avec les directions générales et les intervenants externes dans l'ensemble de la fonction publique, Infrastructure Canada continuera de fournir des conseils stratégiques, une supervision et des occasions d'accroître la sensibilisation sur des sujets qui concernent l'équité, l'inclusion et la lutte contre le racisme. Cela se fera à la fois au niveau individuel et organisationnel au moyen d'une approche intersectionnelle et holistique. De concert avec des partenaires clés, le Ministère poursuivra ses efforts pour créer un Canada sans obstacle d'ici 2040. En 2024-2025, l'accent sera mis sur la centralisation, de façon à garantir une prestation uniforme des services liés à l'accessibilité pour les employés d'Infrastructure Canada, ainsi que sur l'examen des moyens à prendre pour concevoir des programmes plus accessibles pour les Canadiens. Infrastructure Canada soutiendra en outre la réalisation de l'Appel à l'action du greffier du Conseil privé en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion en fournissant des directives et des conseils stratégiques à l'interne et en coanimant les groupes de travail de l'Appel à l'action.

Qui plus est, le Ministère poursuivra ses efforts visant à améliorer la façon dont il communique et présente des rapports sur ses priorités, ses programmes, ses services, ses initiatives et ses résultats aux Canadiens, y compris aux intervenants et aux médias, au moyen de divers outils et plateformes traditionnels et numériques. Il continuera également d'informer et de mobiliser son personnel à l'égard des principales priorités, initiatives et directives ministérielles et pangouvernementales, grâce à des communications ouvertes, transparentes et accessibles.

Infrastructure Canada continuera de consolider ses fonctions d'audit et d'évaluation en veillant à ce qu'elles disposent de ressources, de capacités, de connaissances et d'expertises appropriées pour fournir au moment opportun de l'information pertinente aux Canadiens et aux décideurs au sujet des priorités, des programmes et des initiatives. Infrastructure Canada poursuivra également ses efforts à l'interne pour fournir des services de consultation afin de donner suite aux nouvelles priorités et initiatives de façon ponctuelle. Les activités d'audit et d'évaluation internes du Ministère continueront également à recueillir de l'information à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes.

De manière à offrir des services et des conseils spécialisés aux parlementaires et aux cadres, Infrastructure Canada continuera de soutenir le ministre et le sous-ministre en ce qui a trait aux affaires parlementaires, à la correspondance de la direction et à la coordination ministérielle. Le Ministère continuera en outre d'exercer une gouvernance de base efficace de manière à s'assurer que les

fonctions de gestion interne favorisent et soutiennent les politiques, les programmes et les services à haut rendement, tout en veillant à ce qu'Infrastructure Canada respecte les obligations que lui imposent la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 69 232 259 \$
- Ressources à temps plein prévues : 449

Priorités gouvernementales connexes

Tableau 5 : Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

À titre d'[organisation inscrite à la phase 1](#), Infrastructure Canada participe depuis 2018-2019 à la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement du Canada d'accorder, chaque année, 5 % de la valeur totale des contrats à des entreprises autochtones. Les pourcentages cibles ont augmenté chaque année au cours des cinq dernières années, jusqu'à l'exercice 2022-2023, conformément à l'annexe E de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement.

- Infrastructure Canada invite tous les soumissionnaires autochtones présélectionnés à soumettre une proposition sur une base obligatoire lorsqu'il recourt aux offres à commandes obligatoires.
- Si des entreprises autochtones disposent de capacités suffisantes en dehors des catégories de biens et services obligatoires, un marché réservé aux termes de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones sera utilisé afin d'acquérir les ressources nécessaires pour combler le besoin tout en obtenant une valeur optimale.
- Infrastructure Canada continuera de fournir une assistance aux soumissionnaires autochtones en leur communiquant les directives de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) sur la façon de se qualifier pour les arrangements en matière d'approvisionnement et les offres à commandes qui sont en cours.
- Les listes de fournisseurs que le Ministère utilise à l'interne comprennent des entreprises autochtones.
- Infrastructure Canada participe aux activités de mobilisation de l'industrie, comme les salons professionnels ciblés s'adressant aux entreprises autochtones qui souhaitent travailler avec le gouvernement.

Champ de déclaration de 5 %	Résultat réel en 2022-2023	Résultat prévu en 2023-2024	Résultat projeté en 2024-2025
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	6.47%	5%	5 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues d'Infrastructure Canada pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- État condensé prospectif des opérations
- Ressources humaines

Dépenses

Tableau 6 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles d'Infrastructure Canada et pour ses services internes au cours des trois exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses visées 2023-2024
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance	38 225 901	52 673 294	76 873 290
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance	18 614 204	35 290 726	39 739 087
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	8 846 154 206	6 673 924 850	7 178 686 334
Total partiel	8 902 994 311	6 761 888 870	7 295 298 711
Services internes	59 086 660	67 070 147	69 256 125
Total	8 962 080 971	6 828 959 017	7 364 554 836

La diminution des dépenses enregistrée de 2021-2022 à 2022-2023 peut être attribuée au supplément du Fonds pour le développement des collectivités du Canada observé en 2021-2022, ainsi qu'au retrait progressif de programmes existants, ce qui est toutefois compensé par de nouveaux programmes qui gagnent de l'ampleur. La hausse des dépenses de 2022-2023 à 2023-2024 est principalement attribuable à l'accélération prévue des dépenses pour des programmes tels que le Programme pour les bâtiments

communautaires verts et inclusifs, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et le Programme permanent de transport en commun.

Tableau 7 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles d'Infrastructure Canada et pour ses services internes au cours des trois prochains exercices.

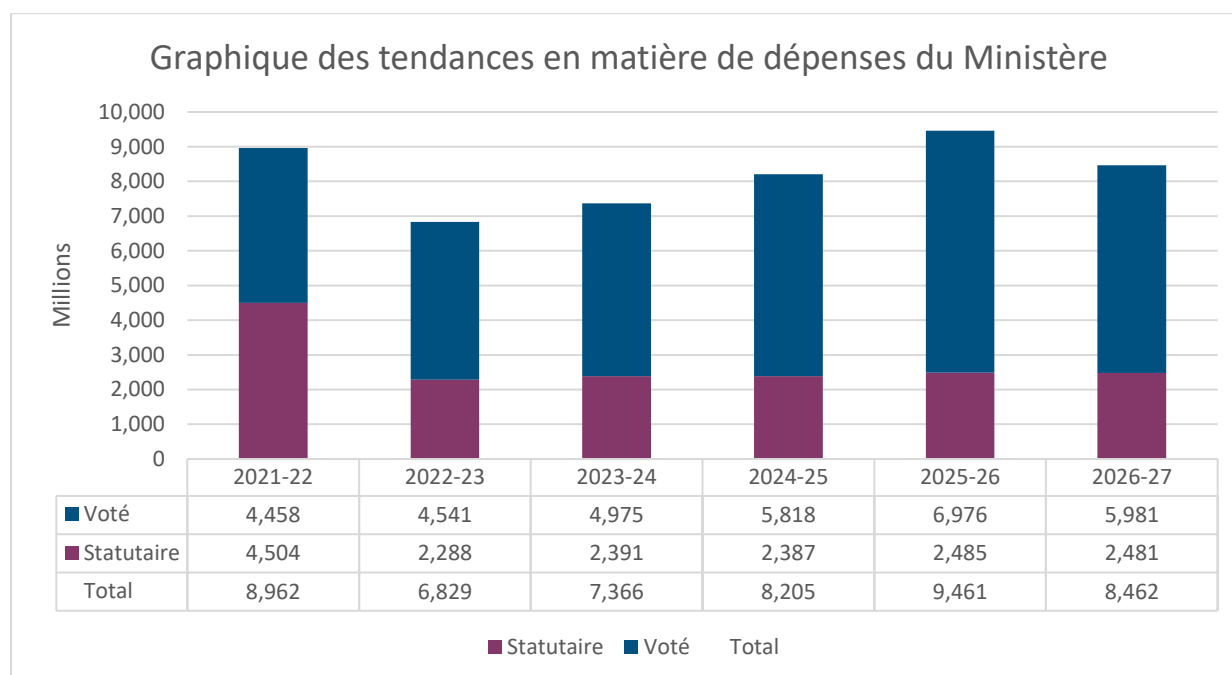
Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance	77 481 180	77 481 180	95 642 288	72 305 163
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance	30 984 746	30 984 746	28 340 356	20 134 653
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	8 027 511 831	8 027 511 831	9 272 975 957	8 320 355 043
Total partiel	8 135 977 757	8 135 977 757	9 396 958 601	8 412 794 859
Services internes	69 232 259	69 232 259	64 623 264	48 885 464
Total	8 205 210 016	8 205 210 016	9 461 581 865	8 461 680 323

La hausse des dépenses prévues de 2024-2025 à 2025-2026 est principalement attribuable à l'accélération prévue des dépenses du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et au Programme permanent de transport en commun. La diminution des dépenses prévues de 2025-2026 à 2026-2027 est principalement attribuable à la réduction des niveaux de financement du Programme permanent de transport en commun, de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance et du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs, laquelle réduction est toutefois compensée par l'augmentation du financement du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Financement

Figure 1 : Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.



Les fluctuations des dépenses législatives sont principalement attribuables à un paiement ponctuel au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) en 2021-2022 (budget de 2021). Les fluctuations des dépenses votées sont principalement attribuables au fait que de nouveaux programmes prennent de l'ampleur, comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et le Programme permanent de transport en commun, ce qui est compensé par la réduction progressive d'autres programmes existants.

En 2024-2025, le Ministère prévoit dépenser plus de 8 milliards de dollars dans le cadre de ses responsabilités essentielles et de ses services internes.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits d'Infrastructure Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations d'Infrastructure Canada de 2023-2024 à 2024-2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des opérations prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, se trouvent à [site Web d'Infrastructure Canada](#).

Tableau 8 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars).

Renseignements financiers	Résultats visés 2023-2024	Résultats prévus 2024-2025	Différence (résultats prévus 2024-2025 moins résultats visés 2023-2024)
Total des dépenses	7 398 826 403	8 238 657 402	839 830 999
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 398 826 403	8 238 657 402	839 830 999

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le total des résultats projetés en 2023-2024 est de 7,4 milliards de dollars, et le total des résultats prévus en 2024-2025 est de 8,2 milliards de dollars, ce qui se traduit par une différence de 839,8 millions de dollars entre 2023-2024 et 2024-2025. L'augmentation prévue des dépenses résulte principalement de l'accélération prévue des dépenses des programmes comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, le Programme permanent de transport en commun et les nouveaux programmes à prestation directe.

Ressources humaines

Tableau 9 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents à temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles d'Infrastructure Canada et pour ses services internes au cours des trois précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance	225	306	398
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance	169	226	317

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	234	331	366
Total partiel	628	863	1 081
Services internes	328	412	486
Total	956	1 275	1 567

En 2022-2023, le nombre réel d'équivalents temps plein était supérieur de 33 % à celui de 2021-2022. Cet écart est attribuable à l'élargissement du mandat d'Infrastructure Canada, ainsi qu'au fait que le Ministère accélère encore les dépenses pour exécuter un nombre sans précédent de programmes, lesquels découlent essentiellement de l'Énoncé économique de l'automne 2020 et du budget de 2021. Infrastructure Canada s'est en outre vu confier le portefeuille de la lutte contre l'itinérance, que lui a transféré Emploi et Développement social Canada le 26 octobre 2021. On estime qu'en 2023-2024, le nombre prévu d'équivalents temps plein augmentera de 23 % en raison des programmes nouveaux et accrus, comme le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans et l'Initiative de soutien aux infrastructures résilientes aux changements climatiques, ainsi que de la mise en œuvre continue du portefeuille de la lutte contre l'itinérance et de la constitution initiale des capacités relatives à l'intégration des politiques sur le logement.

Tableau 10 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles d'Infrastructure Canada et pour ses services internes prévus pour 2024-2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024-2025	Équivalents à temps plein prévus 2025-2026	Équivalents à temps plein prévus 2026-2027
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance	423	423	356
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance	276	264	193
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	321	294	208
Total partiel	1 020	981	757

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024-2025	Équivalents à temps plein prévus 2025-2026	Équivalents à temps plein prévus 2026-2027
Services internes	449	413	329
Total	1 469	1 394	1 086

La diminution du nombre prévu d'équivalents temps plein de 2024-2025 à 2025-2026 résulte principalement de l'entrée en phase d'entretien du projet du corridor du pont Samuel-De Champlain et aux réaffectations provisoires qui ont été mises en application à l'appui de l'accroissement récent des capacités et du mandat d'Infrastructure Canada. La diminution d'équivalents temps plein de 2025-2026 à 2026-2027 est principalement attribuable à l'arrivée à échéance du Programme permanent de transport en commun et du financement soutenant le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Sean Fraser, C.P., député

Administrateur général : Kelly Gillis

Portefeuille ministériel : Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Le Bureau de l'infrastructure du Canada fait partie du portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités, qui comprend :

- Les [Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée](#), une société d'État dont le mandat est d'assurer aux usagers un passage sécuritaire sur ses structures situées dans la grande région de Montréal en fournissant des services de gestion, d'entretien et de réparation appropriés, tout en respectant l'environnement et en optimisant la circulation.
- [L'Autorité du pont Windsor-Detroit \(APWD\)](#), une société d'État responsable de la conception, de la construction, du financement, de l'exploitation et de l'entretien d'un nouveau passage international de propriété publique entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé. La responsabilité de l'APWD a été transférée du ministère des Transports au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités le 4 novembre 2015.
- La [Banque de l'infrastructure du Canada](#), une société d'État, s'appuie sur le soutien fédéral pour attirer des investissements privés et institutionnels en vue de réaliser de nouveaux projets d'infrastructures qui génèrent des revenus et qui sont d'intérêt public. La Banque de l'infrastructure du Canada tire parti des capitaux et de l'expertise du secteur privé et aide les partenaires gouvernementaux à construire de nouvelles infrastructures partout au Canada. La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* a reçu la sanction royale le 22 juin 2017, et le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a été désigné ministre responsable le 4 juillet 2017.
- La [Société canadienne d'hypothèques et de logement \(SCHL\)](#), une société d'État chargée de diriger et de réaliser les initiatives fédérales dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et des programmes existants, ce qui inclut l'octroi de contributions et de prêts à faible taux d'intérêt en vue de la construction de nouveaux logements abordables ou de la réparation

des logements abordables existants, ainsi que le financement des initiatives d'innovation. La SCHL fait partie du [portefeuille du Logement](#), qui est soutenu par Infrastructure Canada. L'objectif principal est de faire en sorte que les Canadiens puissent avoir leur propre maison, en travaillant à améliorer l'abordabilité du logement et à mettre fin à l'itinérance chronique, et de promouvoir toute l'étendue de la diversité dynamique de notre pays par une plus grande inclusion. Le portefeuille comblera ces lacunes en consultant les partenaires autochtones, en menant une approche pangouvernementale pour bâtir une société plus inclusive, plus équitable et plus juste et en travaillant à combattre le racisme, la discrimination et la xénophobie systémiques.

- Le 4 novembre 2015, le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités a été désigné ministre responsable des questions fédérales concernant l'[Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto \(IRSRT\)](#). En 2000, le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la ville de Toronto ont annoncé qu'ils engageaient chacun 500 millions de dollars pour financer l'IRSRT. Waterfront Toronto est une société sans capital-actions créée en 2001 pour diriger et mettre en œuvre l'IRSRT. La prochaine phase de l'Initiative comprend la protection contre les inondations des terrains portuaires pour laquelle le Canada, l'Ontario et Toronto contribuent à hauteur de 1,25 milliard de dollars.

Instruments habilitants :

- [Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique](#) (2002, ch. 9, art. 47) (FCIS)
- [Décret en conseil C.P. 2004-0325](#)
- Les mesures législatives suivantes, liées au Fonds de la taxe sur l'essence :
 - [Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada](#), L.C. 2011, ch. 24
 - [Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013](#), L.C. 2013, ch. 33, art. 233
- La loi et le décret en conseil suivants sur le corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (communément appelé le projet de corridor du nouveau pont Champlain) :
 - [Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2014-0144](#)
- La loi, les décrets et l'Entente sur le passage entre le Canada et le Michigan suivants concernant le projet du pont international Gordie-Howe :
 - [Entente sur le passage](#)
 - [Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce](#), L.C. 2012, ch. 31, art. 179
 - [Décret en conseil C.P. 2012-1350](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1236](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1237](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1238](#)

- Les décrets en conseil suivants concernant Waterfront Toronto :
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1239](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1240](#)
- La loi et le décret en conseil suivants concernant la Banque de l'infrastructure du Canada :
 - [Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, \(L.C. 2017, ch. 20, art. 403\)](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2017-1007](#)
- Les décrets suivants ont transféré des responsabilités d'Emploi et Développement social Canada au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion :
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0924](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0952](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0947](#)
- Les décret en conseil suivants désignent le ministre de l'Infrastructure et des Communautés comme ministre aux fins de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et la *Loi nationale sur l'habitation* :
 - [Décret en conseil C.P. 2023-0773](#)
 - [Décret en conseil C.P. 2023-0774](#)

Année d'incorporation ou de création : 2002

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Téléphone : 613-948-1148

Numéro de téléphone (sans frais) : 1-877-250-7154

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : info@infc.gc.ca

Sites Web : www.infrastructure.gc.ca

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le [site Web d'Infrastructure Canada](#):

- Détails sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Initiatives horizontales

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable d'Infrastructure Canada sont disponibles sur le [site Web d'Infrastructure Canada](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel d'Infrastructure Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.